

# Appel d'offres

**Plan Régional de Formation 2024  
ARML CENTRE VAL DE LOIRE**

## SOMMAIRE

### 1- Contexte

- Objet.....page 1
- Les missions de l'OPCO.....page 1
- La branche des ML PAIO.....page 2

### 2- L'ARML de CENTRE VAL DE LOIRE et ses missions.....page 3

### 3- Cadre de l'appel d'offres

- Obligations légales et réglementaires .....page 4
- Qualité des actions de formation.....page 4
- Moyens matériels .....page 5
- Moyens humains .....page 5
- Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation .....page 5
- Tarification .....page 6
- Modalités de gestion administrative .....page 7
- Critères de sélection du prestataire .....page 7

### 4- Procédure de l'appel d'offres

- Méthodologie .....page 9
- Organisation .....page 9
- Conditions d'envoi des offres et calendrier .....page 9

### Fiches spécifiques des actions du PRF 2024

- ADVP Perfectionnement.....page 11
- Comprendre la génération Z .....page 12
- Construire une démarche Aller vers les jeunes.....page 13
- Droits de séjour et droit de travail des personnes étrangères.....page 14
- En mode projet.....page 15
- Gestion des émotions et des conflits.....page 16
- Gestion du temps et des priorités, plus jamais débordé.....page 17
- La culture comme outil de mobilisation des jeunes.....page 18
- L'argent dans la relation d'accompagnement.....page 19
- L'engagement et la motivation des jeunes.....page 20
- Les jeunes gens du voyage.....page 21
- MNA comprendre pour mieux accompagner.....page 22
- Repérer et comprendre les handicaps invisibles.....page 23
- Repérer les troubles psychiques chez les jeunes de 16 à 25 ans.....page 24

### Annexes

- Annexe 1 : Fiche de présentation de l'organisme de formation.....page 26
- Annexe 2 : CV simplifié(s).....page 27
- Annexe 3 : Proposition pédagogique.....page 28
- Annexe 4 : Matrice de séquençage.....page 29
- Annexe 5 : Proposition financière.....page 30

# **1- CONTEXTE**

## **➤ Objet**

Uniformation est l'OPérateur de COmpétences (OPCO) des structures qui relèvent de la cohésion sociale.

Demeurant attentive à répondre aux attentes de l'ensemble des salariés et aux aspirations des employeurs, la Commission Paritaire National de l'Emploi et de la Formation (CPNEF) de la branche des Missions locales et PAIO contribue depuis 2003 à la cohésion de l'ensemble des structures adhérentes en déployant avec Uniformation des formations nationales « clé en main », permettant à ses adhérents de pouvoir se former sur des thématiques à fort enjeu sur les territoires.

Cet appel d'offres a pour objet de compléter les formations déjà présentes dans le cadre des actions collectives nationales portées par la branche avec des formations territoriales adaptées aux besoins des salariés de chaque région. Ce Programme Régional de Formation est porté par les Associations Régionales des Missions Locales.

## **➤ Les missions de l'OPCO**

En tant qu'opérateur de compétences, l'OPCO accompagne les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétences et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour ses adhérents, majoritairement des entreprises de moins de 50 salariés, il développe des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

Uniformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 40 000 structures employant plus d'un million de salariés relevant des branches professionnelles suivantes :

- Aide à domicile,
- Ateliers chantiers d'insertion (ACI),
- ALISFA,
- Animation,
- CAUE,
- Coopératives d'HLM,

- Entreprises sociales pour l'habitat,
- Familles rurales,
- Foyers et Services pour Jeunes travailleurs (FSJT),
- Institutions de retraite complémentaire et de prévoyance (IRC),
- Missions locales et PAIO,
- Mutualité,
- Offices publics de l'habitat (OPH),
- Pôle emploi,
- Régies de quartier,
- Régime général de la Sécurité Sociale,
- SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat),
- Tourisme social et familial (TSF).

## ➤ La branche des ML PAIO

Les Missions Locales et les PAIO ont notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification. Elles doivent s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'État, les régions, les départements et les communes en fonction de leurs compétences définies par la loi.

Les « emplois repères » des missions locales et PAIO sont classés selon les axes suivants :

- Maintenance et hygiène des espaces : Agent d'hygiène et de maintenance des locaux et espaces verts
- Insertion sociale et professionnelle : chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet
- Information-communication : chargé de documentation, chargé d'information et de communication
- Gestion : assistant administratif, assistant de gestion, assistant de direction, assistant financier, assistant informatique
- Encadrement : responsable administratif et financier, responsable des ressources humaines, responsable de secteur, directeur

Le domaine de l'insertion sociale et professionnelle représente le cœur de métier des ML-PAIO.

## **2- L'ARML CENTRE VAL DE LOIRE et ses missions**

### **A ADAPTER PAR LES ARML**

L'association régionale des Missions Locales AMICENTRE VAL DE LOIRE a notamment pour mission l'élaboration du programme de professionnalisation des personnels salariés des Missions Locales.

### **Origine de la consultation**

Les besoins des personnels repérés par les structures, notamment dans le cadre de la convention collective et des priorités de formation définies par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation, en lien avec les priorités définies par l'Etat et le Conseil Régional du Centre.

### **Démarche de recueil des besoins**

Le recueil des besoins a fait l'objet d'une réflexion au niveau régional avec les directeurs et les salariés via une enquête en ligne. [Cette](#) réflexion a abouti à l'élaboration d'un plan régional de formation.

### **Bénéficiaires**

Les Missions Locales concernées sont situées en région Centre et sont de taille variable (7 à 70 ETP). Les personnels des Missions Locales sont des chargés d'accueil, personnels administratifs et gestionnaires, conseillers, chargés de projet, responsables de secteur, chargés de communication, directeurs.

### **3- CADRE DE L'APPEL D'OFFRES**

#### **➤ Obligations légales et réglementaires**

- L'organisme de formation doit être en capacité de fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (article L6351-1 du Code du Travail) et être en capacité de fournir les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.
- L'organisme de formation respecte la réglementation :
  - De la circulaire DGEFP n° 2011/26 du 15 novembre 2011 relative aux droits et obligations des prestataires de formation,
  - Des dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail,
  - Du décret du 30 juin 2015 relatif à la mise en œuvre du contrôle Qualité des actions de formation (et des 6 critères à respecter depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

#### **➤ Qualité des actions de formation**

L'organisme de formation doit :

- Respecter et être à jour de l'ensemble de ses obligations légales, administratives, comptables en tant que dispensateur de formation professionnelle continue,
- Etre certifié « Qualiopi ». La certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de déclaration d'activité conformément aux dispositions de l'article L6351-1 du code du travail
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de contractualisation conformément aux dispositions de l'article L6353-1 du code du travail
- Justifier du respect de ses obligations d'information de l'organisme financeur/OPCO, du début, des interruptions et de l'achèvement de la formation, pour chacun de leurs stagiaires et apprentis et communiquer à l'organisme financeur/OPCO les données relatives à l'emploi et au parcours de formation professionnelle dont ils disposent sur les stagiaires et apprentis qu'ils accompagnent conformément aux dispositions de l'article L6353-10 et de la loi du 5 septembre 2018 et son article 24.
- Informer le financeur de tout changement pouvant intervenir avant ou en cours de la formation ayant des incidences sur le déroulement et la réalisation de chaque session de formation dans un délai de trois jours avant la date de démarrage de la session de formation.

## ➤ Moyens matériels

L'organisme de formation met à disposition des apprenants les moyens adaptés à la formation et au public :

- Locaux adéquats (sauf si le réseau des Missions Locales dispose d'une salle mise à disposition), suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité,
- Equipements adaptés aux domaines de formation et au nombre d'apprenants,
- Ressources documentaires accessibles,
- Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Les supports de formation aux stagiaires en version dématérialisée (mail ou clé USB).

## ➤ Moyens humains

L'organisme de formation mobilise les moyens nécessaires pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financières
  - Direction et encadrement interne,
  - Relations avec les donneurs d'ordre,
  - Comptabilité,
  - Communication interne et externe.
- 

L'implication de ces différentes fonctions permet à l'organisme de formation d'entretenir des relations administratives de qualité avec Uniformation :

- Fonction pédagogique (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés),
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des apprenants,
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels).

L'organisme de formation, s'il a recours à tout type de sous-traitance, notamment concernant les formateurs proposés, devra le mentionner systématiquement dans sa réponse à l'appel d'offres.

NB : Selon la taille, la structure et la forme juridique de l'OPAC (SA, SARL, association, coopérative d'activités...), une seule personne peut remplir plusieurs fonctions.

## ➤ Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation de la prestation

L'ARML aura une attention particulière pour les propositions de mise en œuvre de l'action de formation en présentiel.

Nombre de participants : le nombre minimum de participants pour le maintien de la session est fixé à 10 personnes, le maximum est fixé à 14 personnes, afin de garantir aux stagiaires et au formateur une session la plus qualitative et confortable que possible.

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Effectue une évaluation préalable des attentes des participants,
- Veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation.
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et s'assure des capacités acquises

Uniformation et/ou l'ARML diffusent la liste de participants de la session à l'ensemble des stagiaires (en s'assurant préalablement de leur accord) dans un souci de mise en relation.

L'ARML intervient à l'ouverture et à la clôture pour contrôler la qualité des actions menées dans le cadre de cet appel d'offres et au cours de la formation si nécessaire.

Toute modification dans la réalisation de l'action prévue (changement d'intervenant, modification des contenus du programme ou des supports pédagogiques) devra être soumise à Uniformation et à l'ARML pour validation avant la réalisation de la session.

Uniformation et l'ARML baseront leur évaluation de la prestation sur la réalité et la qualité des moyens matériels, humains et sur la capacité de l'organisme de formation à fournir une prestation de qualité constante tout au long de l'action.

#### **L'évaluation de la satisfaction de l'action**

L'évaluation à chaud et à froid de la satisfaction par les stagiaires sera réalisée à l'issue de la formation. L'organisme de formation devra envoyer les bilans dans les temps impartis.

### **➤ Tarification**

Les coûts devront être exprimés en TTC si l'organisme de formation est assujéti à la TVA et en HT si l'organisme n'est pas assujéti à la TVA.

Le coût pédagogique englobera :

- les frais d'animation,
- les frais d'ingénierie,
- les supports pédagogiques,
- la location de salle (si elle donne lieu à une facturation),
- les frais annexes formateur (restauration, hébergement, déplacement si la formation n'a pas lieu dans les locaux de l'organisme).
- les éventuels frais de location de salle si l'organisme de formation ne dispose pas de salle dans la ville retenue par l'ARML.

Le montant de la prestation est à renseigner sur l'annexe 5 (document à télécharger et à compléter).



Il est à noter qu'en cas d'annulation d'une session de formation pour nombre insuffisant de participants, la prestation ne pourra être facturée à Uniformation (y compris les éventuels acomptes qui auraient pu être versés par l'organisme de formation pour une réservation de salle).

La CPNEF et Uniformation ont entamé une démarche de mise en conformité avec les règles du Code des Marchés Publics (CMP). De ce fait après cette année 2024 de transition, les obligations du CMP seront mise en œuvre de telle sorte qu'un nouvel appel d'offres sera publié pour l'année suivante.

## ➤ **Modalités de gestion administrative**

Cette offre fera l'objet d'un contrat de prestations de services entre Uniformation et l'organisme de formation qui sera à retourner, signé, à Uniformation, avant le début de la formation. La reconduction de ce contrat n'est pas tacite.

### **Mise en œuvre de la prestation :**

- Dans le cadre des Plans Régionaux de Formation (PRF), les régions et les villes de réalisation des sessions seront définies par les Associations Régionales des Missions Locales (ARML) selon les besoins recueillis auprès des structures. Les lieux de formation devront être facilement accessibles et desservis par les transports en commun.
- L'ARML contacte l'organisme de formation pour planifier une session. Ensuite l'ARML communique à Uniformation les dates pour ouvrir la session.
- L'organisme de formation respecte les procédures mises en place par Uniformation notamment en ce qui concerne l'édition des documents à fournir aux apprenants, la remise des supports pédagogiques et s'assure du bon remplissage des feuilles d'émergence. Ces modalités seront précisées dans le contrat de prestations de services auquel l'organisme de formation devra se référer et se conformer.
- L'organisme de formation transmet à Uniformation et à l'ARML le bilan de la formation rédigé par le formateur, accompagné de la facture originale, de la liste d'émergence signée. Les frais annexes des repas du midi seront remboursés aux stagiaires via une demande de remboursement sur le site [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr).
- Si toutes les obligations ont été respectées, Uniformation procède à la mise en règlement de la prestation.

## ➤ **Critères de sélection de prestataire**

L'analyse des offres déterminera l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La **valeur technique**, jugée à partir de la proposition détaillée du candidat selon les annexes (annexes 2 – 3 – 5) : **80% dont** :
  - Compréhension du contexte et des finalités de la prestation (15%) ;
  - Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins (50%) ;
  - Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (25%) ;
  - Modalités d'organisation et de gestion proposées (10%)

- La **valeur financière (20 %)** selon l'annexe financière 4 :
  - Prix forfaitaire journalier de la formation incluant la conception, l'animation, la location de salle, la reprographie des supports pédagogiques ainsi que les frais annexes du formateur (transport, hébergement, restauration des formateurs, etc.).
  - A titre indicatif, UNIFORMATION informe les candidats que le budget de prise en charge par UNIFORMATION est de 1.800 Euros TTC maximum/jour (incluant la conception, l'animation, la location de salle, la reprographie des supports pédagogiques ainsi que les frais annexes formateurs).

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées. L'ARML se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières et/ou inacceptables dans un délai approprié et à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

L'ARML pourra demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Les offres régulières, acceptables et appropriées sont notées et classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution précités.

#### **Critères qualité :**

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Connaît les différentes modalités de formation, de certifications et de validation des acquis de l'expérience,
- Assure la qualification professionnelle et la formation continue du personnel en charge de l'animation des formations,
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et des attentes des futurs participants afin de s'adapter à une éventuelle hétérogénéité des groupes (ex : tailles des structures, branches professionnelles des structures),
- Identifie les objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- Prend en compte les appréciations rendues par les apprenants.

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

- Complétude du dossier de candidature, transmis dans les délais impartis,
- Respect du cahier des charges et de la trame de la réponse,
- Certification Qualiopi,
- Connaissances des métiers et du contexte socio-économique du champ de la cohésion sociale, et des missions locales en particulier
- Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (transmettre le **CV simplifié, selon le modèle demandé par Uniformation**, cf. document en annexe 2),
- Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins,
- Argumentation des choix pédagogiques,
- Mise en place d'un suivi post formation (suivi des apprenants via hotline, blog, mails, téléphone...).

## **4- PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES**

### **➤ Méthodologie**

Le prestataire doit proposer un programme avec un contenu détaillé de l'action de formation en rapport avec les objectifs définis par l'ARML.

Le prestataire peut émettre des préconisations ou des recommandations.

### **➤ Organisation**

Le nombre de jours d'une action de formation pourra se réaliser en continu ou en discontinu selon les besoins de l'action de formation.

1 journée de formation = 7 heures

### **➤ Conditions d'envoi des offres et calendrier**

Les dossiers de candidatures seront à expédier **par voie électronique uniquement**, aux adresses suivantes (ou pour toutes demandes complémentaires) :

[s.fargeot@amicentre-valdeloire.fr](mailto:s.fargeot@amicentre-valdeloire.fr)

[e.poirier@amicentre-valdeloire.fr](mailto:e.poirier@amicentre-valdeloire.fr)

[n.duchet@amicentre-valdeloire.fr](mailto:n.duchet@amicentre-valdeloire.fr)

**Votre dossier de candidature comprendra dans cet ordre :**

- Fiche de présentation de l'organisme accompagné du (des) CV simplifiés du (des) formateur(s) **selon le modèle demandé** (cf. document en annexe 1 et annexe 2),
- Proposition(s) pédagogique(s), séquençage du contenu et tarifaire(s) **selon le modèle demandé** (cf. document en annexe 3, 4 et 5).

**Aucune autre forme de document ne sera prise en compte.**

Date limite de retour des réponses : **30/06/2023**

Commission délibératoire : **07/07/2023**

Compte-rendu des délibérations : avant **29/07/2023**

## **FICHES SPECIFIQUES DES ACTIONS DU PRF 2024**

## Action de professionnalisation **« ADVP : Perfectionnement »**

### **Contexte :**

L'ADVP a pour objectif le développement de la personne, c'est-à-dire qu'elle cherche à activer la construction de soi, et à accroître toutes les relations entre la personne et son environnement.

Cette action de formation a pour objet d'apporter un perfectionnement aux personnels ayant suivi la formation « initiation à l'ADVP » financée par la Branche Missions Locales dans le cadre des actions collectives nationales.

### **Objet de la consultation**

L'action de formation permettra de :

- Renforcer sa pratique de l'ADVP en expérimentant des séquences pédagogiques complémentaires à celles proposées dans le module « Initiation ».

### **Les objectifs généraux**

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Optimiser ou adapter les séquences et outils en fonction des besoins des personnes accompagnées
- Adopter une posture favorisant l'autonomie des personnes accompagnées dans leur choix professionnel
- Accompagner la validation du projet avec la démarche éducative expérientielle.

### **Pré-requis**

**Les personnes concernées par la formation :** Personnels ayant suivi la formation ADVP « Initiation »

### **Nombre de sessions prévisionnel et lieux**

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 15 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 3 jours consécutifs ou non

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

## Action de professionnalisation « Comprendre la génération Z »

### Contexte :

Des baby-boomers aux générations X, Y, Z et Alpha, les sociologues et marketeurs ne manquent pas d'imagination pour segmenter la population. Aujourd'hui, c'est bien la génération Z qui fait couler le plus d'encre. Pourtant, est-elle véritablement différente de ses aînées ?

### Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Comprendre la représentation de la jeunesse au sein de notre société afin de trouver les leviers de remobilisation de ce public.

### Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- D'avoir des repères sur la jeunesse aujourd'hui, leurs usages et leur relation à l'environnement socio-économique, notamment sur les questions d'engagement et de motivation.
- Maîtriser les moyens en termes de perspectives méthodologies et d'outils permettant d'ajuster les pratiques d'accompagnement de cette génération en visant la (re)mobilisation du public jeune et l'engagement dans l'action.

### Pré-requis

**Les personnes concernées par la formation :** Tout public

### Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 14 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 3 jours consécutifs ou non

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

## Action de professionnalisation « Construire une démarche : Aller vers les jeunes »

### Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans pour leur insertion professionnelle et sociale. Elles sont, pour la plupart, bien identifiées sur les territoires d'intervention. Toutefois, on le sait, de nombreux jeunes ne s'adressent pas à la ML pour bénéficier de ses services. Non-recours, non demande, problème d'adhésion... les raisons en sont multiples. Les conseillers ML ont besoin d'être outillés pour mieux comprendre les jeunes d'aujourd'hui, trouver des stratégies pour entrer en contact avec eux (partenaires, actions...).

### Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Comprendre et arriver à toucher les jeunes non-accueillis en Mission Locale.

### Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les raisons de non-recours à la ML
- Repérer les jeunes qui ne viennent pas
- Développer des postures adaptées à ce public
- Identifier les pistes d'évolution de pratiques

### Pré-requis

**Les personnes concernées par la formation :** Conseiller en insertion professionnelle, Chargés de projet, Chargés d'accueil et d'animation

### Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 14 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 2 consécutifs

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

## Action de professionnalisation

### **« Droits de séjour et droit de travail des personnes étrangères »**

#### **Contexte :**

Les Missions Locales sont amenées à recevoir les jeunes de 16 à 26 ans d'origine étrangères. Les conseillers n'ont pas les connaissances suffisantes pour répondre aux premières interrogations du public et les aider dans leurs démarches pour accéder à des titres de séjour ou à un contrat de travail.

#### **Objet de la consultation**

L'action de formation permettra de :

- Savoir répondre aux premières interrogations liées au droit de séjour et de travail des personnes étrangères.

#### **Les objectifs généraux**

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaître les fondements du droit de séjour des personnes étrangères
- Identifier les procédures de demande de titre de séjour (étapes de la procédure, principales difficultés)
- Connaître les fondements et dispositions spécifiques permettant le droit au séjour des jeunes majeurs étrangers
- Connaître les principales dispositions et relations entre le droit au séjour et le droit au travail des personnes étrangères
- Cadre légal lié au droit au séjour et échanges de pratiques sur l'accompagnement des jeunes majeurs dans le cadre de l'action des missions locales, de différents outils disponibles, et les principales contraintes liées au droit de séjour des jeunes.

#### **Pré-requis**

**Les personnes concernées par la formation :** Conseillers en insertion professionnelle

#### **Nombre de sessions prévisionnel et lieux**

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 15 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 3 jours consécutifs ou non

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS



## Action de professionnalisation **« En mode projet »**

### **Contexte :**

La gestion de projet consiste à appliquer des compétences, des outils, des techniques et des connaissances pour atteindre des objectifs précis dans un plan général. La méthodologie de projet aide à accomplir chaque étape du projet, de la planification à la mise en œuvre dans un seul but : l'efficacité.

Dans le but de se renouveler, de promouvoir ses services, d'accroître ses financements, différents projets émergent chaque année dans les missions locales. Perfectionner la gestion de projet est une demande des acteurs de terrain pour professionnaliser leur pratique.

### **Objet de la consultation**

L'action de formation permettra de :

- Appréhender les différentes étapes de développement d'un projet

### **Les objectifs généraux**

A l'issue de l'action de formation, le salarié sera capable de :

- Savoir dresser un diagnostic de départ permettant de développer un projet cohérent
- Mettre en œuvre une structuration du projet, (planification des jalons/étapes)
- Acquérir une méthodologie de construction budgétaire prévisionnelle
- Savoir valoriser un projet auprès d'élus/supérieurs hiérarchiques/financeurs/partenaires
- Evaluer l'impact d'un projet

### **Pré-requis**

**Les personnes concernées par la formation :** Tout public

### **Nombre de sessions prévisionnel et lieux**

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 14 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 3 jours consécutifs ou non

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

## Action de professionnalisation « Gestion des émotions et des conflits »

### Contexte :

Mieux gérer son équilibre émotionnel et avoir la maîtrise des situations délicates désagréables, c'est avant tout être plus efficace dans sa relation aux autres. L'accompagnement des jeunes en missions locales ne déroge pas à la règle. Les conseillers et chargés d'accueil et d'animation peuvent se trouver souvent confrontés à ce type de problématique.

### Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Comprendre le schéma émotionnel et savoir y répondre de façon pertinente.

### Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaitre le processus émotionnel
- Maîtriser sa posture professionnelle lors de situations délicates
- Avoir des outils pour répondre aux situations délicates et/ou conflictuelles

### Pré-requis

**Les personnes concernées par la formation :** Tout public

### Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 personnes/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 2 jours consécutifs

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

## Action de professionnalisation

### **« Gestion du temps et des priorités ... plus jamais débordé »**

#### **Contexte :**

La gestion des priorités et la maîtrise du temps sont des compétences indispensables à l'efficacité et la réussite des professionnels. Les techniciens des Missions Locales, quelle que soit la nature de leurs missions, n'y échappent pas.

#### **Objet de la consultation**

L'action de formation permettra de :

- Permettre aux professionnels des Missions Locales de mieux s'organiser pour gagner en rapidité et en efficacité.

#### **Les objectifs généraux**

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaître les grands principes du temps
- Diagnostiquer son rapport au temps
- Savoir anticiper, planifier et formaliser des objectifs
- Utiliser avec pertinence les outils de communication et d'organisation
- Savoir traiter et exploiter efficacement les informations volumineuses (emails, ...)

#### **Pré-requis**

**Les personnes concernées par la formation :** Tout public.

#### **Nombre de sessions prévisionnel et lieux**

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 14 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 2 jours consécutifs

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

## Action de professionnalisation

### « La culture comme outil de mobilisation des jeunes »

#### Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans pour leur insertion professionnelle et sociale. Bien souvent, pour atteindre l'objectif de l'insertion professionnelle, elles agissent sur les freins rencontrés par les jeunes dans une logique d'accompagnement global. Pour autant, cet accompagnement global se limite aux questions du logement, de la santé, des papiers... La dimension sportive et culturelle n'est que peu prise en compte alors qu'elle peut constituer un véritable levier pour capter des jeunes qui ne viennent pas à la Mission locale, les fidéliser, engager avec eux une relation, les faire adhérer à la ML. La question de la prévention et de la bonne santé constitue également une facette de cette thématique à intégrer dans les pratiques.

#### Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Faciliter l'accès des jeunes dans les missions locales par le biais de la culture.

#### Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- L'accès à la culture pour les jeunes,
- Les droits culturels,
- Comprendre les projets culturels et artistiques des jeunes pour mieux les accompagner,
- Organiser une activité culturelle ou artistique avec les jeunes,
- Identifier les équipements et partenaires du territoire.

#### Pré-requis

**Les personnes concernées par la formation :** Conseillers en insertion professionnelle, Chargés de projet, Chargés d'accueil et d'animation

#### Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 15 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 2 jours consécutifs ou non

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

## Action de professionnalisation **« L'argent dans la relation d'accompagnement »**

### **Contexte :**

L'argent a une place importante dans toutes les relations de notre société actuelle. Il en est bien évidemment de même dans la relation entre les conseillers et les jeunes accueillis. Il est donc important de repositionner la place et la représentation de l'argent, aujourd'hui, dans l'accompagnement des jeunes.

### **Objet de la consultation**

L'action de formation permettra de :

- Repérer, comprendre et analyser la place et la représentation de l'argent pour soi, pour les jeunes, dans les différents dispositifs de la structure, ...

### **Les objectifs généraux**

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Repérer les différents aspects de l'argent dans l'accompagnement et plus particulièrement sa place dans l'échange social
- Analyser son propre rapport à l'argent et son impact dans le rapport aux autres
- Situer l'allocation (PACEA, CEJ) dans un consensus de droits et devoirs réciproques entre les jeunes et la structure
- Consolider la posture professionnelle liée aux questions financières

### **Pré-requis**

**Les personnes concernées par la formation :** Tout public

### **Nombre de sessions prévisionnel et lieux**

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 15 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 2 jours consécutifs

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

## Action de professionnalisation « L'engagement et la motivation des jeunes »

### Contexte :

Mieux gérer son équilibre émotionnel et avoir la maîtrise des situations délicates désagréables, c'est avant tout être plus efficace dans sa relation aux autres. L'accompagnement des jeunes en missions locales ne déroge pas à la règle. Les conseillers et chargés d'accueil et d'animation peuvent se trouver souvent confrontés à ce type de problématique.

### Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Comprendre les principes moteurs des jeunes accueillis et susciter des mises en action efficaces.

### Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les notions de motivation et d'engagement
- S'approprier des outils pour favoriser la confiance en soi et la motivation en situation d'accueil individuel ou collectif
- Faire adhérer aux étapes proposées et générer la cohésion dans un travail de groupe
- Apprendre à habiter une posture d'accompagnement qui responsabilise le jeune en le rendant « acteur » dans ses projets
- Aider les conseillers à lever les freins à leur projet professionnel et de mieux « se vendre » auprès des chefs d'entreprise

### Pré-requis

**Les personnes concernées par la formation :** Tout public

### Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 14 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 3 jours consécutifs ou non

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

**Action de professionnalisation**  
**« Les jeunes gens du voyage,  
mieux connaître pour mieux accompagner ...»**

## **Contexte :**

Les Missions Locales accompagnent des jeunes issus de la communauté des gens du voyage ; leurs mobilisations sur des actions concourant à l'insertion professionnelle est difficile. S'ils ne maîtrisent pas forcément le fonctionnement familial, social et culturel de ce public, les professionnels peuvent se trouver en difficulté d'appréhension ou de compréhension de situations individuelles des jeunes qu'ils accompagnent.

## **Objet de la consultation**

L'action de formation permettra de :

- Comprendre et appréhender les jeunes gens du voyage

## **Les objectifs généraux**

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Avoir une idée réaliste du mode et conditions de vie de cette population
- Mieux connaître le cadre législatif, les situations administratives et réglementaires
- Permettre une réflexion sur les pratiques d'accompagnement visant l'accès au droit commun, à l'emploi et à la formation professionnelle, aux dispositifs de santé, aux dispositifs d'insertions

## **Pré-requis**

**Les personnes concernées par la formation :** Conseillers en insertion professionnelle, Chargés de projet, Chargés d'accueil et d'animation.

## **Nombre de sessions prévisionnel et lieux**

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.  
(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 15 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 2 jours consécutifs

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

**Action de professionnalisation**  
**« Mineurs non accompagnés :  
comprendre pour mieux accompagner »**

**Contexte :**

Les Mineurs non Accompagnés (MNA) sont des mineurs dépourvus de responsables légaux, ceux que l'on appelait autrefois les enfants sans famille.

Les MNA sont aujourd'hui devenus un enjeu du débat politique, du fait de la croissance très importante de leur nombre, qui a totalement débordé les services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans les départements.

Que savons-nous réellement sur ces MNA ?

**Objet de la consultation**

L'action de formation permettra de :

- Connaître davantage les mineurs non-accompagnés et les jeunes majeurs isolés pour adapter les pratiques de la prise en charge de ce public.

**Les objectifs généraux**

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaître la protection des mineurs et jeunes majeurs non-accompagnés
- Comprendre la prise en charge éducative et les droits des mineurs non-accompagnés
- Permettre une réflexion sur les pratiques d'accompagnement de ce public spécifique

**Pré-requis**

**Les personnes concernées par la formation :** Conseillers en insertion professionnelle, Chargés de projet, Chargés d'accueil et d'animation.

**Nombre de sessions prévisionnel et lieux**

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 à 15 personnes environ/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 2 jours consécutifs

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS



## Action de professionnalisation **« Repérer et comprendre les handicaps invisibles »**

### **Contexte :**

La loi Handicap promulguée en 2005 donne une définition précise. Il s'agit de « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Un fauteuil roulant, une canne blanche ne sont pas les seuls signes d'un handicap. Les handicaps invisibles touchent pourtant de nombreuses personnes dont la situation est souvent incomprise et peut provoquer certaines difficultés au quotidien du fait de ce type de handicap.

Il est important de pouvoir déceler, évaluer, pour mieux appréhender et orienter les jeunes de leur insertion et leur parcours.

### **Objet de la consultation**

L'action de formation permettra de :

- Déceler et comprendre les handicaps invisibles et d'ainsi permettre l'orientation vers le(s) professionnel(s) adéquat(s)

### **Les objectifs généraux**

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Pouvoir évaluer les problématiques d'handicap du jeune et de comprendre son parcours
- Connaître et savoir mobiliser les bons acteurs pour faciliter l'accompagnement des jeunes
- Imaginer des environnements d'accueil adaptés et les comportements à adopter pour créer des environnements facilitants.
- Avoir des pistes de réflexion pour accompagner le jeune et son entourage dans l'acceptation de son handicap
- Prendre de la hauteur sur ses pratiques à l'aide d'analyses de pratiques et de mises en situations.

### **Pré-requis**

**Les personnes concernées par la formation :** Conseillers en insertion professionnelle, Chargés de projet, Chargés d'accueil et d'animation.

### **Nombre de sessions prévisionnel et lieux**

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 personnes/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 3 jours consécutifs ou non

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

## Action de professionnalisation

### **« Repérer les troubles psychiques chez les jeunes de 16 à 25 ans »**

#### **Contexte :**

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans pour leur insertion professionnelle et sociale. Ces structures accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...

L'adolescence se caractérise par une période d'opportunités mais aussi de vulnérabilités particulières accrues par des inégalités économiques, sociales ou territoriales.

Un des principaux objectifs est très précisément d'améliorer le repérage et la prise en charge des jeunes souffrant de troubles psychiques.

Les ML doivent être en mesure de repérer dans cette population les jeunes qui sont dans cette situation et nécessite donc un accompagnement adapté.

#### **Objet de la consultation**

L'action de formation permettra de :

- Comprendre et repérer les troubles psychiques chez les jeunes.

#### **Les objectifs généraux**

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Savoir repérer les troubles psychiques chez les jeunes,
- Orienter et accompagner le jeune en situation de souffrance,
- Identifier des partenariats.

#### **Pré-requis**

**Les personnes concernées par la formation :** Conseillers en insertion professionnelle

#### **Nombre de sessions prévisionnel et lieux**

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Centre Val de Loire entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

**Nombre de personnes concernées :** 12 personnes/session

**Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

**Durée envisagée :** 3 jours consécutifs ou non

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

**Lieu envisagé :** Salle de réunion, ARML, 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS

## **ANNEXES**

## Annexe 1 – Fiche de présentation de l'organisme de formation

*Nous vous remercions de respecter le cadre qui suit, contenus et ordre de présentation.*

*Ce document (2-3 pages maximum) devra être accompagné du CV simplifié du ou des formateur(s), de la fiche pédagogique, le séquençage et la grille tarifaire.*

<b>IDENTITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raison sociale et statut juridique</li> <li>- Date de création de votre organisme</li> <li>- Adresse complète + adresse du site Internet (facultatif)</li> <li>- Nom et fonctions du représentant légal</li> <li>- N° de déclaration d'activité</li> <li>- N° Siret</li> <li>- N° déclaration QUALIOPI</li> </ul>
<b>CONTACT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom de l'interlocuteur en charge de cet appel d'offre</li> <li>- Qualité</li> <li>- Téléphone / <a href="#">e-mail</a></li> </ul>
<b>ORGANISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectifs : dont salariés permanents et salariés formateurs</li> <li>- Votre capacité à mettre à disposition des salles de formation (avec fenêtres, tables/chaises... et accessibles d'accès en transports en commun) sur l'ensemble du territoire métropolitain</li> <li>- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite ?</li> <li>- Nature des publics pour lequel vous avez l'habitude d'intervenir ?</li> <li>- Actions intra ou inter-entreprises ?</li> <li>- Types d'entreprises pour lesquels vous avez l'habitude d'intervenir : moins de 11 salariés, moins ou plus de 50 salariés, plus de 250 salariés ?</li> <li>- Moyens et modalités de gestion administrative des formations</li> <li>- Aptitude à gérer le dédoublement de sessions ?</li> </ul>
<b>COMPETENCES / CRITERES QUALITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance particulière du secteur de L'Economie Sociale, de l'Habitat Social et de la Protection Sociale</li> <li>- Expertise sur le thème de la formation (références...)</li> <li>- Adaptation de la méthode pédagogique</li> </ul>
<b>CLAUSES SOCIALES, Label, Certification...</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les moyens mis en œuvre dans votre structure ?</li> <li>- Certification de l'OF : OPQF, autre... ?</li> <li>- OF présentant des formations certifiantes ? Diplômantes ?</li> </ul>

**A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE**

### Annexe 2 - CV simplifié(s)

Prénom et nom du formateur	Diplôme et qualification (année d'obtention)	Expériences professionnelles (activité et durée)	Domaines d'intervention	Actions de formations concernées	Salariés de l'organisme de formation ou intervenant externe

**A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE**

INTITULE FORMATION	
OBJECTIFS	Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>XXXXXX</li> </ul>
CONTENU	
PUBLIC	Salarié(e) en charge de XXXX
DUREE	X jours, soit X h
NB DE PARTICIPANTS	12 participants
MODALITES PEDAGOGIQUES	<u>présentiel</u> <del>distantiel</del>
EVALUATION DE LA FORMATION	Le
PRE-REQUIS	
DATES	Du / /2024 au / /2024.
LIEU(X)	

## Annexe 4 : Découpage

### Formation : *Code de la route (Exemple)*

Objectif	Acquérir tous les savoirs nécessaires à l'obtention de l'examen du code de la route.
Durée	14h

### Module M1 : Signalisation

Objectif 1	Connaitre la signification de toutes les informations de signalisation
Durée	5h

Séquence M1 - S1	Panneaux
Objectif 1.1	Connaitre la signification de tous les panneaux de signalisation
Durée	3h

Activité	Objectifs	Durée (min)	Description	Contenus existants	Modalités	Média nécessaires	Outils de réalisation
			<i>Exemples; Se motiver S'informer Analyser Intéragir Produire</i>	<i>Exemples; Lister les contenus existants devant être réagencés</i>	<i>Exemples ; Présentiel Classe virtuelle Autoformation travail collaboratifs ...</i>	<i>Exemples ; Ressources multimédia Vidéo Photo Document PDF</i>	<i>Exemples; Enrichisseur Evaluation Démonstrateur (donner des noms si possible)</i>
Catégorie de panneaux	Etre capable de différencier les types de panneaux	3	Texte décrivant les catégories de panneaux. Une image d'exemple pour chaque catégorie.	Le code rousseau	Autoformation	Photo + son	Flash
Panneaux à danger	Connaitre tous les panneaux de signalisation d'un danger	10	Images cliquable d'un panneau qui affiche sa signification en cliquant dessus.	Le code rousseau	Autoformation	Dessins de panneaux + son de commentaires	Flash
Evaluation	Tester les connaissances		Evaluation formative. 10 questions panneaux aléatoires. Questions types vrai-faux.			Image	Logiciel d'évaluation (Sphinx)

**ANNEXE 5 - ANNEXE FINANCIERE**

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION :

Intitulé de la formation	Modalités pédagogiques <i>Cocher la ou les cases correspondantes</i>	TVA	COUT JOUR FORMATION EN PRESENTIEL			COÛT JOUR FORMATION A DISTANCE		
		OUI / NON	TOTAL HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC	TOTAL HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC
		<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance						
<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance								
<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance								

**Le prix comprend les frais de :**

- Location de salle
- Déplacement, hébergement repas du formateur
- Supports de cours et autres outils pédagogiques
- Ingénierie pédagogique / conception / frais de module e-learning
- Animation / parcours
- Certification éventuelle

**Nota :** A titre indicatif la prise en charge journalière par UNIFORMATION est fixée à 1 800 € TTC maximum par jour.

**Signature et cachet de l'organisme :**

 Fait à :  
Le :